

# MEILLEURS VŒUX 2016

Bonjour à toutes et à tous,

Le 8 octobre 2015, j'adressais une lettre ouverte (accessible sur ce blog) aux 3 ministres concernés par les conséquences de la pollution d'Aprochim.

A ce jour aucune réponse ne m'est parvenue.

Il n'y a là rien de surprenant. Dans le cas particulier de cette pollution d'Aprochim, les ministres mesdames Ségolène Royal et Marisol Touraine ont eu exactement le même comportement que celui qu'elles ont eu dans le dossier de la pollution cévenole, conséquence de l'activité de l'entreprise belge Umicore, sujet du reportage d'Alain Renon et Bernard Nicolas, diffusé le 20 janvier 2016 sur France 3 dans le cadre de l'émission "Pièces à conviction (Cévennes : révélation d'une pollution cachée)". Dix jours plus tard, la vidéo de celle-ci n'est déjà plus accessible sur le site de France 3.

Cependant, lorsqu'un courrier pertinent arrive dans un ministère, et que le ministère sollicité décide de ne pas répondre lui-même, l'information redescend toujours au niveau préfectoral local. En clair, le préfet de la Mayenne, monsieur Philippe Vignes était chargé de répondre.

Son départ étant demandé dans la lettre ouverte adressée aux ministres, celui-ci a fait le choix de ne pas répondre directement tout en proposant aux membres du Coderst de fixer la norme à 0.30 pg/g de mat. sèche à 12% d'humidité. Chiffre évoqué dans le dernier paragraphe de la première page du courrier en question de la façon suivante :

***"Car la contamination des animaux démarre avec des aliments souillés à partir de 0.30 pg (selon les experts de Nancy), tandis que le seuil d'alerte qui oblige à localiser la source de la pollution afin de la faire tarir est quant à lui de 0.50 pg, et que celui d'interdiction de toute commercialisation est de 1.25 pg... Je vous laisse apprécier les 4.116 pg d'août 2015."***

A l'unanimité, les membres du Coderst ont validé la proposition du préfet. Et un arrêté préfectoral qui impose le taux de 0.30 pg comme nouvelle norme est toujours en cours de rédaction depuis décembre 2015. Dans la préfecture mayennaise la trêve des confiseurs dure 5 semaines semble-t-il ?

Si cette nouvelle norme fixée est une véritable évolution du dossier, cela ne saurait suffire pour autant. En effet, peu de temps après l'expédition aux ministres du courrier évoqué ci-dessus, l'Ineris rendait son rapport de tierce expertise de l'IEM effectuée par la société AXE. Rapport dans lequel elle précise que pour ce qui concerne les chèvres, le taux maximal admissible est de 0.26 pg en raison du métabolisme bien particulier de cet animal.

En conséquence, le nouveau taux de 0.30 pg est encore trop élevé de près de 15%.

Mais le pire est bel et bien ailleurs. L'anormale douceur de cette fin d'automne et de ce début d'hiver est nationale. Particulièrement réactif à cette douceur, le terroir calcaire du secteur environnant d'Aprochim en a profité pour maintenir une pousse permanente de l'herbe. Entraînant deux tontes de gazon au cours du mois de janvier 2016 pour ce qui me concerne.

Les dioxines émises par les chauffages au bois -au ralenti- s'en sont trouvées amoindries. Ce qui a fait augmenter le ratio PCB DI/Dioxines. Logique ! Sauf que les émissions de PCB DI sont augmentées non seulement en pourcentage mais aussi en quantité, malgré la dilution entraînée par la pousse de l'herbe évoquée.

En clair, en novembre 2015, la pollution émise par l'entreprise Aprochim a été supérieure à celle des mois de novembre 2012, 2013 et 2014. Et celle de décembre 2015 est supérieure à celle de décembre 2011 et 2014... alors que les chiffres de novembre et décembre 2015 "SONT AU RABAIS".

Quand l'éternel complice d'Aprochim le préfet Philippe Vignes prononcera-t-il la suspension d'activité du pollueur au lieu de faire une énième mise en demeure ?

Pour tout ce qui concerne la société Aprochim, le leitmotiv préfectoral reste manifestement inchangé : il est urgent d'attendre.

Empêtré dans cette pollution récurrente d'Aprochim et contraint de regarder un préfet mayennais particulièrement manœuvrier dans cette affaire, l'ensemble du bureau de "Terre et Vie d'Anjou" souhaite une bonne et heureuse année 2016 à tous les membres de l'association, ainsi qu'à toutes celles et ceux qui suivent nos déboires en consultant régulièrement ce blog... les assidus que sont Aprochim et sa maison mère Chimirec mis à part évidemment.

Joseph Gaudin  
Le 31 janvier 2016